



**4^{ème} Comité technique spécialisée sur les finances, les affaires
monétaires, la planification économique et l'intégration
Réunion des experts
9-11 mars 2020
Accra (Ghana)**

Eco/STC/MAEPI(IV)/EXP/8



Agenda
2063
The Africa we Want

AGENDA 2063
Progress Report

November 2019



www.au.int

1. Introduction

La mise en œuvre de l'Agenda 2063 reprend de plus en plus d'élan à tous les niveaux – national, régional et continental. Le rapport 2019 évalue les performances du continent en matière d'internalisation et de mise en œuvre de l'Agenda 2063 depuis son adoption en 2015, année à partir de laquelle le continent s'est réorienté vers la réalisation de la vision panafricaine d'une Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale.

Le rapport souligne la lenteur des progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté en Afrique malgré l'accélération de la croissance enregistrée au cours de la dernière décennie. Les déficits d'infrastructure de l'Afrique compromettent le développement industriel et soulignent la stagnation de la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier. Des progrès ont été enregistrés en matière de valeur ajoutée dans le secteur agricole, mais celle-ci reste encore très faible par rapport aux normes mondiales. Afin de relever le défi de l'insécurité alimentaire en Afrique, les États membres doivent accroître les investissements publics dans le domaine agricole jusqu'à atteindre 10 % de leur budget national, comme le recommande le protocole de Maputo.

Le présent rapport couvre les domaines suivants :

- Mise en œuvre et internalisation de l'Agenda 2063 ;
- Déploiement du cadre de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 ;
- Stratégie de financement et de mobilisation des ressources intérieures de l'Agenda 2063 ;
- Progrès des projets phares ;
- État d'avancement de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 dans les rapports des États membres et des CER ;
- Cadre de partenariat sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
- Défis ; et
- Recommandations.

C'est dans ce contexte qu'une série de réunions et d'ateliers ont été organisés par l'ADUA-NEPAD et la CUA afin de lancer le cadre de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 et l'outil de rapport à Nairobi (Kenya) du 4 au 9 novembre 2019. Les principales parties prenantes étaient, entre autres, les États membres, les Communautés économiques régionales (CER) et les représentants du Comité des ambassadeurs pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Les principaux objectifs de ces réunions et ateliers étaient de permettre aux États membres et aux CER de faire rapport et de partager leur expérience sur le niveau de mise en œuvre de l'Agenda 2063 dans leurs pays et régions respectifs. Il a également donné des conseils sur la nécessité pour les CER de jouer un rôle actif dans la facilitation de l'internalisation dans leurs États membres.

La réunion du Comité des ambassadeurs sur l'Agenda 2063 a souligné le besoin urgent de nouer le dialogue avec les États membres qui n'ont pas encore reçu de missions d'internalisation. En conséquence, la CUA a été chargée d'élaborer un cadre pour guider les CER sur la manière de mener des exercices d'internalisation et de renforcer les institutions statistiques dans les États membres afin de garantir la fiabilité et la disponibilité de données de qualité et l'implication du secteur privé dans la mise en œuvre des programmes de l'Agenda 2063.

2. Mise en œuvre et internalisation de l'Agenda 2063 dans les États membres

Au cours de la période visée par le rapport, des missions d'internalisation ont été entreprises en République du Cap-Vert, en Tanzanie et au Maghreb arabe uni (UMA). Cela porte à quarante-deux (42) le nombre d'États membres qui ont entrepris une internalisation et reçu une assistance technique et à cinq (5) les Communautés économiques régionales (CER) depuis l'adoption du Premier plan décennal de mise en œuvre (FTYIP) en 2015. Les pays qui doivent encore recevoir des missions d'internalisation sont les suivants : Angola, Madagascar, Somalie, Soudan du Sud, Maroc, Mauritanie, Libye, Guinée Bissau, Mali, Sierra Leone, Burundi, République centrafricaine et Guinée équatoriale.

Ces missions d'internalisation visent à garantir que les plans de développement nationaux et régionaux sont alignés sur le premier plan décennal de mise en œuvre (FTYIP) de l'Agenda 2063. Les rapports indiquent qu'un certain nombre de ces pays disposant de structures nationales pour internaliser l'Agenda 2063, ont intégré le cadre de résultats de l'Agenda 2063 dans leurs plans de développement nationaux et qu'il existe également des personnes focales de l'Agenda 2063 dans les différents ministères sectoriels.

3. Déploiement du cadre de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063

Trois réunions consécutives ont eu lieu à Nairobi (Kenya) du 3 au 7 novembre 2019, pour faciliter ce processus.

- a) Réunion technique des représentants du Groupe de travail spécial ;
- b) Réunion technique avec les CER ; et
- c) Réunion avec les États membres ;
- d) Réunion technique du Groupe de travail spécial chargé du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063.

Une réunion des parties prenantes s'est tenue à Nairobi, au Kenya, le 3 novembre 2019, à laquelle ont participé des représentants de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de développement de l'Union africaine, de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, du Bureau d'appui conjoint (JSSO) et de l'UNICEF. Les

principaux objectifs de la réunion étaient d'examiner les outils de présentation de rapports développés par l'ADUA - NEPAD et la CEA pour soutenir les processus d'établissement de rapports conjoints sur le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et d'évaluer l'état de préparation ainsi que d'assurer la validation technique des modèles de saisie de données et de présentation de rapports par les États membres. Le modèle de rapport a été développé par l'ADUA-NEPAD en collaboration avec la CUA.

La réunion a formulé trois recommandations principales :

- ✓ Les deux outils ont des qualités, des forces et des faiblesses uniques, il est donc nécessaire de poursuivre la discussion entre les membres du Groupe de travail spécial conjoint pour affiner l'outil qui sera ensuite présenté aux directeurs/responsables des différentes organisations pour adoption.
- ✓ Un consensus s'est dégagé sur la nécessité de renforcer la coopération et la collaboration entre les différentes organisations concernées.
- ✓ Il a été rappelé que le JSSO a été créé en tant que mécanisme pour réunir les 3 organisations (CUA, CEA, BAD) et a le mandat de coordonner les 3 organisations. Il est nécessaire de redynamiser cette collaboration, ce qui nécessite un engagement politique fort de la part des responsables des différentes organisations. À cette fin, la réunion a été informée que des efforts sont en cours pour redynamiser cet engagement.

i) Réunion technique avec les CER

La réunion s'est tenue à Nairobi (Kenya) le 4 novembre 2019 et a enregistré la participation des organisations suivantes : Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).

A. Les objectifs de la réunion étaient les suivants :

- a) permettre aux CER de présenter l'état de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 dans leurs régions ;
- b) échanger des informations et partager des expériences entre elles afin d'identifier les principaux défis auxquels les CER sont confrontées et la meilleure façon de les aider à mettre en œuvre l'Agenda 2063 et à en rendre compte ; et
- c) faire le point sur la feuille de route menant au déploiement du cadre de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 et sur le rapport d'avancement de l'Agenda 2063.

Les représentants des CER respectives ont souligné le mandat et les orientations stratégiques de leur organisation. Ils ont en outre décrit les principales initiatives régionales entreprises pour s'aligner et contribuer à la réalisation des étapes et des objectifs des projets phares de l'Agenda 2063.

❖ **Les principaux défis de mise en œuvre soulignés sont les suivants :**

- Les longs processus de ratification des différents protocoles/accords/cadres, par exemple, les accords de libre-échange (ALE) au niveau régional.
- Faible respect des engagements pris dans le cadre des ALE, tels que les concessions tarifaires.
- Les défis de coordination dus au fait que l'Agenda 2063 est mis en œuvre et contrôlé par différents ministères au niveau des États partenaires.
- Absence d'un modèle harmonisé pour la collecte et l'analyse des données relatives aux rapports sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063.
- Absence d'approche harmonisée dans la mobilisation des fonds (tant au niveau régional/des CER qu'au niveau continental) pour la mise en œuvre des programmes de l'Agenda 2063 ;

❖ **Recommandations formulées par les CER**

- Il est urgent d'internaliser et de diffuser le cadre de suivi et d'évaluation du FTYIP de l'Agenda 2063 auprès des CER et des États membres afin de pouvoir saisir de manière suffisante les progrès et l'impact réalisés de manière scientifique.
- Harmonisation des approches de mobilisation des ressources entre les CER et les organes de l'UA.
- Un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'aller au-delà des ateliers et de soutenir concrètement les États membres sur le terrain dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

- Nécessité d'accélérer l'internalisation du Manuel des indicateurs de base par les États membres en encourageant ces derniers à adopter les indicateurs de base.

ii) Réunion avec les États membres

Une réunion a été organisée par l'ADUA-NEPAD et la Commission de l'Union africaine pour lancer le déploiement du cadre de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 et de l'outil de présentation de rapports, à Nairobi (Kenya) du 5 au 7 novembre 2019.

a) Les objectifs de la réunion étaient les suivants

- Présenter aux États membres le modèle de rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, élaboré par l'ADUA en collaboration avec la CUA, afin de renforcer la capacité des États membres à suivre et à rendre compte de manière exhaustive de la mise en œuvre de l'Agenda 2063.
- Permettre aux États membres de faire rapport et de partager leurs expériences sur le niveau de mise en œuvre de l'Agenda 2063 dans leurs pays respectifs. Les rapports respectifs des États membres alimenteront le rapport continental consolidé sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 qui sera présenté aux organes politiques.
- Identifier l'assistance technique et les autres besoins requis de la Commission et de l'ADUA-NEPAD pour soutenir les États membres dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Trente-six (36) États membres, six (6) CER et les partenaires de la CUA ont participé à la réunion : CEA, ACBF, MAEP, JSSO et UNICEF.

Le représentant de l'ADUA-NEPAD a donné un aperçu des modèles de saisie, de collecte et de visualisation des données en expliquant les éléments clés des outils d'établissement de rapport. Les États membres ont eu la possibilité de commencer à utiliser le modèle. Les représentants de chaque pays ont commencé à remplir le modèle en saisissant les données de leur pays en fonction de l'état d'avancement de la mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de l'Agenda 2063.

Quelques États membres se sont portés volontaires pour présenter en plénière leurs rapports nationaux respectifs en se servant du modèle. La présentation a principalement mis en évidence les progrès réalisés par les pays à l'aune des indicateurs de base de l'Agenda 2063. En outre, les États membres ont reçu un autre modèle pour faciliter la préparation des rapports nationaux narratifs résumés afin de mettre en contexte les statistiques/données nationales saisies par la matrice Excel. Les rapports narratifs par pays comprennent les éléments suivants :

- Une introduction qui donne un bref aperçu du profil socio-économique du pays et des stratégies clés pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
- État d'avancement de la mise en œuvre des objectifs de l'Agenda 2063 au niveau du pays. Cette section couvre les progrès du pays dans la mise en œuvre des objectifs de l'Agenda 2063 et les domaines prioritaires, les principales interventions, les principaux résultats obtenus et les principaux domaines dans lesquels ils requièrent un appui de la part de l'Union africaine ; et
- Défis, opportunités et principaux enseignements tirés.

b) Principaux défis relevés par les États membres

- Les États membres ont exprimé leur préoccupation quant à la charge que représente l'utilisation de différents outils de soumission de rapports sur l'Agenda 2063 et les ODD.
- Les lacunes en matière de données au niveau national ont également été identifiées comme l'un des principaux défis auxquels les États membres sont confrontés.
- Manque de ressources pour la mise en œuvre des projets phares de l'Agenda 2063.

❖ Recommandations

1. Renforcer les institutions statistiques des États membres pour assurer la fiabilité et la disponibilité de données de qualité.
2. Participation du secteur privé à la mise en œuvre des programmes de l'Agenda 2063.

Encourager les États membres à renforcer les capacités à tous les niveaux, notamment au niveau des collectivités locales, pour permettre l'établissement de rapports appropriés sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

4. Stratégie de mobilisation des ressources intérieures de l'Agenda 2063

Le Conseil exécutif a approuvé la stratégie de financement et de mobilisation des ressources de l'Agenda 2063 sur la mobilisation des ressources intérieures et a en outre demandé à la Commission et à la BAD, en étroite collaboration avec la CEA et l'ADUA, de préparer une « Feuille de route et un guide sur le financement de l'Agenda 2063 et la

mobilisation des ressources intérieures » basés sur la « Stratégie adoptée de financement, de mobilisation des ressources intérieures et de gestion des partenariats de l'Agenda 2063 » pour une large diffusion auprès des États membres en étroite collaboration avec les Communautés économiques régionales (CER).

En conséquence, pour rendre opérationnelle la stratégie de mobilisation des ressources intérieures, une série de réunions techniques conjointes ont été organisées avec les institutions concernées, à savoir la BAD, la CEA et l'ADUA, dans le but de constituer une plate-forme de mobilisation des ressources qui sera le fer de lance de ce processus.

Ces réunions ont abouti au lancement officiel du Groupe de travail technique (GTT) sur la mobilisation des ressources intérieures, le 8 octobre 2019 à Addis-Abeba. Par la suite, la première réunion du GTT s'est tenue pour discuter des travaux préparatoires et des questions pertinentes relatives à la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources intérieures.

Les principaux résultats de cette réunion ont été, entre autres, les suivants :

- Mandat du GTT et répartition des tâches entre les institutions membres.
- La feuille de route pour la mise en œuvre, y compris l'approche technique de l'exercice, dont les besoins en ressources.

La réunion du GTT a également reconnu le Bureau d'appui conjoint au secrétariat (JSSO) comme une structure clé de ce processus, en particulier pour le rôle du secrétariat.

En outre, un processus est en cours pour recruter les services d'une société de conseil afin d'élaborer le « Guide » pour la mobilisation des ressources intérieures et sa feuille de route de mise en œuvre. Il est prévu que le guide pour la mobilisation des ressources intérieures soit finalisé en 2020 et qu'ensuite, la diffusion et l'internalisation dans les États membres commencent.

5. Progrès dans la mise en œuvre des projets phares de l'Agenda 2063

Cette section met en évidence les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des projets phares de l'Agenda 2063. Les défis et les goulets d'étranglement rencontrés au cours de la mise en œuvre et les éventuelles mesures correctives sont également abordés. Des progrès significatifs ont été enregistrés dans la mise en œuvre des projets phares de l'Agenda 2063, en particulier en ce qui concerne la ZLECAf, tandis que l'état d'avancement de certains projets phares reste inchangé, par exemple la création des institutions financières africaines.

A. Zone de libre-échange continentale africaine.

a. Progrès réalisés à ce jour.

D'énormes progrès ont été réalisés tant sur le plan technique qu'institutionnel, comme suit :

- i. L'accord est entré en vigueur le 30 mai 2019 ;
- ii. 54 États membres de l'UA ont signé l'accord ;
- iii. 27 États membres de l'UA l'ont ratifié et déposé leurs instruments de ratification ;
- iv. La phase opérationnelle de la ZLECAf a été lancée en juillet 2019 avec les instruments suivants :
 - Le portail/site web sur le commerce des marchandises de la ZLECAf où les États membres téléchargeront leurs offres tarifaires initiales ;
 - Le système panafricain de paiement et de règlement numérique ;
 - L'outil/mécanisme en ligne pour l'élimination des BNT au sein de la ZLECAf ; et
 - Le tableau de bord de l'Observatoire du commerce de l'UA.
- v. L'accord commencera à s'appliquer dans le cadre du régime de la ZLECAf d'ici le 1^{er} juillet 2020 ;
- vi. Le Secrétariat intérimaire de la ZLECAf a été mis en place à la CUA;
- vii. En outre, le Ghana a été désigné pour accueillir le secrétariat permanent de la ZLECAf.

b. Défis

La mise en œuvre de la ZLECAf est confrontée à un certain nombre de défis, dont les suivants :

- Des ressources humaines et financières insuffisantes pour mener à bien les négociations sur les questions de la phase I et pour lancer la phase II.

- Certains États membres et partenaires négocient des accords bilatéraux de commerce et d'investissement avec des tierces parties, ce qui contrairement à l'esprit des décisions de Nouakchott risque de compromettre la ZLECAf.
- La mise en œuvre harmonieuse de la ZLECAf dépend également de l'avancement d'autres projets tels que le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), le Marché unique des transports aériens (MUTAA) et le Protocole sur la libre circulation des personnes.

B. Stratégie africaine pour les produits de base

a. Progrès réalisés à ce jour

- i. Un projet de stratégie actualisée de l'Union africaine pour les produits de base a été finalisé en décembre 2018 ;
- ii. Le projet de stratégie actualisée de l'Union africaine pour les produits de base a été présenté à la 2^e réunion du Comité technique spécialisé (CTS) sur le commerce, l'industrie et les ressources minérales, qui s'est tenue en janvier 2019 ;
- iii. Le CTS a pris note du travail effectué et a fait des observations techniques supplémentaires pour l'amélioration du projet de stratégie et a en outre recommandé que :
 - De nouvelles consultations soient menées pour répondre aux observations et aux recommandations formulées ; et
 - La Commission convoque une réunion d'experts pour examiner le projet de document stratégique sur les produits de base et son plan de mise en œuvre avant sa présentation à la prochaine réunion du CTS sur le commerce, l'industrie et les ressources minérales pour examen et adoption.
- iv. Le Groupe de travail technique a examiné les recommandations et le consultant a été recruté pour finaliser le projet.
- v. Le projet devrait être soumis à nouveau à un CTS extraordinaire des ministres du commerce, de l'industrie et des ressources minérales pour adoption en décembre 2019.

b. Défis

- Le projet est de nature transversale et couvre 4 départements, ce qui fait de la coordination un défi majeur.
- Il n'y a pas d'unité ni de personnel dédié à la gestion quotidienne du projet.
- Le projet nécessite des consultations approfondies avec les parties prenantes, mais les ressources limitées entravent les progrès.

C. Le projet hydroélectrique du Grand Inga.

Le « Projet hydroélectrique du Grand Inga » en République démocratique du Congo est l'un des projets phares de l'Agenda 2063. Il est en cours de préparation suivant un schéma global, il devrait atteindre une capacité totale installée de plus de 42.000 MW et est destiné à contribuer à l'approvisionnement en électricité du pays et de tout le continent.

a. Progrès réalisés à ce jour

- i. Le gouvernement de la RDC a décidé en 2018 de changer le concept d'Inga 3 de 4 800 MW à 11 000 MW pour un coût d'investissement total de 18 milliards de dollars, dont 4 milliards de dollars pour les lignes de transmission ;
- ii. À cet égard, un accord a été signé le 16 octobre 2018 entre le gouvernement de la RDC et un consortium d'entreprises chinoises et espagnoles : China Inga 3 et ProInga pour entreprendre les études techniques et l'évaluation de l'impact environnemental et socio-économique du nouveau concept d'Inga 3. Le coût de l'investissement sera mobilisé par le consortium ;
- iii. Sur la capacité de 11 000 MW, l'Afrique du Sud souhaiterait obtenir 5 000 MW ; le Nigeria 3 000 MW ; les sociétés minières de la RDC 1 300 MW ou plus et le reste pour la Société nationale d'électricité de la RDC (SNEL). La Guinée a également exprimé le souhait d'acheter 7 500 MW pour alimenter ses 5 usines de bauxite ;
- iv. En 2018, la CUA a apporté un soutien financier à l'équipe du projet Inga pour lui permettre de promouvoir le projet lors de la réunion du Sous-comité sur l'énergie du CTS qui s'est tenu du 21 au 23 mars 2018 à Nouakchott (Mauritanie) ;

- v. Le Sous-comité du CTS sur l'énergie a recommandé de mettre en place un « Comité stratégique » composé de la CUA, la BAD et du NEPAD pour soutenir les dirigeants de la RDC, et le président de la CUA a envoyé une lettre au président de la RDC à cet égard, mais n'a à ce jour pas eu de réaction ; (en quoi)
- vi. En 2019, le gouvernement de la RDC, par l'intermédiaire de l'Agence de développement et de promotion du Projet Inga (ADPI), a organisé un certain nombre d'événements de promotion du projet Grand Inga dans le pays et à l'étranger, en participant notamment au Congrès mondial sur les ressources hydrologiques à Paris en mai 2019 ;
- vii. Du côté de la CUA, la Division de l'énergie/Département des infrastructures et de l'énergie et le PNUÉ ont organisé avec succès une séance de formation sur l'évaluation environnementale stratégique pour les décideurs de haut niveau de la RDC et les parties prenantes africaines (Pools énergétiques régionaux et Communautés économiques régionales) du 30 septembre au 2 octobre 2019 au siège de la CUA, laquelle a été facilitée par l'Institut d'Afrique australe pour l'évaluation environnementale ;
- viii. Pour l'heure, des discussions sont en cours entre les autorités de la RDC et le Consortium chinois et espagnol sur le Projet Inga 3 concernant les modalités juridiques et opérationnelles du consortium et le contrat à signer entre les deux parties (le gouvernement de la RDC et le Consortium).

b. Défis

- La mobilisation des ressources financières peut prendre beaucoup de temps, ce qui pourrait retarder la mise en œuvre du projet.
- L'arrivée de nouveaux États membres intéressés par le projet et le concept de 11 000 MW affectera les accords et les arrangements de coordination conclus précédemment, notamment avec les pays traversés par les lignes de transmission.

D. Marché unique des transports aériens en Afrique (MUTAA)

Reconnaissant l'importance de l'aviation dans la réalisation de la vision de l'UA sur l'intégration de l'Afrique, la Conférence de l'Union a adopté en janvier 2015 la Déclaration sur la création d'un Marché unique africain du transport aérien (MUTAA) ainsi que l'Engagement solennel à faire progresser la mise en œuvre concrète et inconditionnelle

de la Décision de Yamoussoukro et la création du Marché unique africain du transport aérien (MUTAA).

Par la suite, la Conférence de l'Union a officiellement lancé le MUTAA à Addis-Abeba (Éthiopie) le 29 janvier 2018, lors de sa 30^e session ordinaire du Sommet.

a. Progrès réalisés à ce jour.

- i. Vingt-neuf (29) États membres couvrant près de 80 % du trafic aérien intra-africain ont signé l'engagement solennel de mise en place du MUTAA, à savoir Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Botswana, Cap-Vert, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Liberia, Mali, Mozambique, Niger, Nigeria, République centrafricaine, République du Congo, Rwanda, Sierra Leone, Eswatini, Tchad, Togo, Zimbabwe et Maroc. La République démocratique du Congo (RDC) et la Guinée équatoriale sont également en train de finaliser les procédures administratives internes pour signer l'engagement solennel, ce qui portera le nombre d'États du MUTAA à 31.
- ii. 18 États membres du MUTAA ont également signé un mémorandum d'application qui garantit la suppression de toute restriction des accords de services aériens qui ne sont pas conformes à la décision de Yamoussoukro.
- iii. 10 des 29 États du MUTAA ont mis en œuvre toutes les mesures concrètes du MUTAA requises par la CAAC. Il s'agit notamment du Bénin, du Burkina Faso, du Cap-Vert, du Ghana, du Mozambique, du Niger, de la République du Congo, du Rwanda, de la Gambie et du Togo. En outre, dix (10) États membres ont signé de nouveaux accords bilatéraux sur les services aériens qui sont conformes à la décision de Yamoussoukro.
- iv. L'IATA a développé un indice MUTAA à 55 pays* en utilisant les éléments habilitants du MUTAA (infrastructure de sûreté, de sécurité, ouverture du régime des visas, etc.) comme indices pour identifier l'état de préparation des États et des compagnies aériennes pour le MUTAA et comme outil de soutien et de plaidoyer. L'indice comprend également les résultats de l'exercice de cartographie réglementaire de l'IATA pour l'année en cours et les textes réglementaires existants du MUTAA.
- v. Un plan d'action prioritaire conjoint des parties prenantes pour le MUTAA pour la période 2018 - 2019 a été établi.

- vi. Les parties prenantes (Banque africaine de développement – BAD, Union européenne – UE, Banque mondiale – BM) ont pris des engagements spécifiques pour fournir un soutien technique et financier s'élevant actuellement à plus de 5 millions de dollars EU pour le plan d'action prioritaire conjoint du MUTAA.
- vii. Un nouveau secrétaire général de la Commission africaine de l'aviation civile (CAAC), également directeur général de l'agence d'exécution du MUTAA, a été recruté et le renforcement de la CAAC est en cours.

b. Défis

- Ressources financières insuffisantes pour permettre à l'agence d'exécution de devenir opérationnelle ;
- Lenteur des États membres à souscrire à l'engagement solennel ;
- Cadre juridique et réglementaire politique incomplet, notamment en ce qui concerne la politique extérieure, le mécanisme de règlement des différends et le Tribunal et la Chambre de recours de l'aviation africaine ;
- Renforcement des capacités des États membres et des CER pour la mise en œuvre du texte réglementaire de la Déclaration de Yamoussoukro (concurrence et protection des consommateurs) et des règles de concurrence ; et
- Élaboration d'un plan directeur continental des infrastructures aériennes pour faire face à la croissance future du trafic ;

E. Réseau continental de trains à grande vitesse (CHSRN)

Le projet de réseau ferroviaire intégré à grande vitesse pour l'Afrique (AIHSRN) est une initiative de la CUA visant à interconnecter les capitales africaines, les centres économiques et autres centres industriels ainsi que les principaux sites touristiques à l'aide de la technologie ferroviaire à grande vitesse appropriée et d'autres infrastructures et services complémentaires d'électricité et de TIC à large bande.

a. Progrès réalisés à ce jour

- i. Une vision du projet de réseau continental de trains à grande vitesse (CHSRN) dans le contexte de l'Agenda 2063 de l'UA a été élaborée ;

- ii. La vision a défini les composantes clés du projet comme suit :
 - Mobilisation des investissements dans la construction de réseaux ferroviaires à grande vitesse ;
 - Renforcement des capacités en matière de technologies ferroviaires à grande vitesse ;
 - Développement des industries liées au chemin de fer ; et
 - Intégration avec d'autres modes de transport et d'autres secteurs d'infrastructure (TIC, énergie).
- iii. Achèvement de l'étude de cadrage détaillée (DSS) et de la note de stratégie. La DSS :
 - s'est concentrée sur l'élaboration du premier plan décennal de mise en œuvre du projet CHSRN ;
 - a identifié 2 projets pilotes régionaux ;
 - a préparé les termes de référence et constitue la base d'une consultation ultérieure avec les parties prenantes nationales et continentales pour la deuxième phase de l'étude.
- iv. Lancement du processus de recrutement d'un cabinet chargé de l'audit financier et technique, juridique et institutionnel de l'Union africaine des chemins de fer, en vue de sa redynamisation.

b. Défis

- Manque de fonds pour l'étude technique détaillée ;
- Les deux projets semblent insignifiants en termes d'impact recherché en raison de la taille du continent et des aspirations du projet. Cela nécessite l'identification d'une douzaine de projets supplémentaires ;
- Manque d'experts spécialisés pour gérer le projet dans le cadre de l'Unité de mise en œuvre du projet (PIU) qui relève de l'ADUA/NEPAD.

F. Réseau électronique panafricain

Le projet de réseau électronique panafricain est une entreprise conjointe du gouvernement indien et de la CUA. Il s'agit dans ce projet pour les meilleures institutions

universitaires et médicales indiennes de renforcer les capacités des États membres de l'UA en transmettant une éducation de qualité, ainsi que des télé-expertises et des consultations médicales.

a. Progrès réalisés à ce jour

- i. En mars 2017, le réseau était installé dans 48 États membres de l'UA et réalisé les résultats suivants :
 - 22 000 étudiants ont obtenu des diplômes dans diverses disciplines de premier et second cycles ;
 - 770 consultations annuelles de télémédecine ont été réalisées ;
 - 6 700 sessions de formation médicale continue (FMC) ont été organisées pour les infirmières et les médecins ;
- ii. Le département a préparé des rapports sur la durabilité du réseau, lesquels ont été présentés par le président au COREP et au Conseil exécutif. Une lettre du Président a été envoyée aux membres de l'Assemblée demandant aux États membres de soutenir la viabilité du Réseau.

b. Défis

- En juillet 2017, le gouvernement indien a interrompu tous les services fournis par le réseau et a remis l'infrastructure à la Commission, qui a alors placé le centre du réseau situé dans la banlieue de Dakar, sous la garde du gouvernement sénégalais. Entre-temps, le Sénégal continue à couvrir généreusement les frais d'électricité et d'eau, le temps de trouver une solution en vue de la reprise des activités de ce projet.
- En ce qui concerne la question du transfert et de la durabilité du PAeN, l'Assemblée des utilisateurs du PAeN – comprenant les États membres participants – et le CTS-TIC ont approuvé un arrangement pour la continuité et la durabilité des services du réseau après son transfert aux parties africaines.
- Lors de sa 22^e session ordinaire tenue du 27 au 31 janvier 2014, la Conférence de l'UA a adopté la décision Assembly/AU/Dec.497 (XXII) demandant à la Commission de préparer un plan d'action pour la durabilité des services du réseau. Par la suite, une étude a été commandée pour élaborer un plan d'action pour la durabilité du PAeN. Les recommandations de l'étude ont été soumises au

premier Comité technique spécialisé de l'UA sur la communication et les TIC (CTS-CICT-1) qui s'est tenu à Addis-Abeba du 31 août au 4 septembre 2015.

- Depuis lors, un certain nombre de décisions ont été approuvées par le Conseil exécutif, exhortant les États membres à contribuer au financement de la durabilité du réseau. Pour rappel, les conclusions de l'étude de durabilité ont estimé que les dépenses annuelles totales de fonctionnement du PAeN (OPEX) s'élèvent à 4 221 440 dollars EU. À l'heure actuelle, le financement du fonctionnement et de la gestion du réseau reste le principal défi du projet PAeN

G. Cyber sécurité

La cybersécurité est l'un des projets phares de l'Agenda 2063. D'ici 2020, près d'un tiers du PIB mondial devrait être généré par l'économie numérique. Étant interconnectée et connectée au reste du monde, l'Afrique se trouve désormais dans le périmètre de la cybercriminalité, ce qui rend les systèmes d'information et les infrastructures numériques du continent plus vulnérables que jamais. Les questions relatives à la cybersécurité et à la cybercriminalité se posent de plus en plus, et il est nécessaire de veiller à ce que les citoyens, les gouvernements et les entreprises soient protégés.

a. Progrès réalisés à ce jour

Voici un résumé des principales activités entreprises par la Commission dans ce domaine:

- i. La CUA a adopté la Convention de l'UA sur la cybersécurité et la protection des données personnelles à Malabo en 2014. Quatre États membres sur les quinze requis ont ratifié cette convention ;
- ii. La CUA a élaboré des directives en matière de protection des données et les a lancées en 2018 lors du Sommet africain sur l'Internet à Dakar (Sénégal). Les directives sont disponibles dans les quatre langues officielles de l'UA ;
- iii. En octobre 2018, le premier forum africain consacré à la cybercriminalité s'est tenu à Addis-Abeba en collaboration avec le ministère américain de la justice. Des ateliers de renforcement des capacités ont également été organisés sur la cyber diplomatie, la cyber stratégie et la cyber législation ;
- iv. Un groupe d'experts africains en matière de cybersécurité est en cours de création pour conseiller la Commission de l'Union

africaine dans les discussions internationales sur la cybersécurité et la cybercriminalité et pour échanger les meilleures pratiques ;

b. Défis

- Selon le rapport de la Commission de l'Union africaine sur les tendances en matière de cybersécurité et de cybercriminalité en Afrique, de nombreux pays africains en sont aux premiers stades de l'élaboration de stratégies en matière de cybersécurité, de la rédaction et de l'adoption de lois sur la cybercriminalité et de la mise en place de CERT nationaux. Pour aider les États membres à développer leurs cadres nationaux de cybersécurité, il est nécessaire de disposer de ressources financières suffisantes.
- Aucun budget n'a été alloué à la cybersécurité pour 2019 et une fraction du budget demandé pour 2020 a été allouée – ce qui pourrait retarder le processus de mise en œuvre des décisions du Sommet et rendre les questions de cybersécurité des prochaines années très difficiles sur le continent.

H. Université virtuelle et électronique panafricaine (PAVEU)

L'université virtuelle et électronique panafricaine (PAVEU) est l'un des projets phares de l'UA qui a été proposé pour répondre au besoin de l'Agenda 2063 d'accélérer le développement du capital humain, de la science et de la technologie et de l'innovation en améliorant l'accès à l'enseignement supérieur et à la formation continue en Afrique, et, ce, en tirant parti de la révolution numérique et des connaissances mondiales.

a. Progrès réalisés à ce jour

- i. Le Sommet de janvier 2018 a décidé que la PAVEU serait une branche ouverte, d'apprentissage à distance et en ligne (ODeL) de l'UPA et qu'il serait hébergé au siège du rectorat de l'UPA à Yaoundé, au Cameroun. Le projet PAVEU a été déplacé à Yaoundé en 2018.
- ii. Quatre (4) programmes de cours ont été identifiés pour le lancement de la PAVEU prévu pour novembre 2019 : Introduction à la virtualisation ; Connaissances et compétences en matière d'entrepreneuriat et alphabétisation numérique avec l'informatique dématérialisé ; Compétences pour l'employabilité ; et Maîtrise des médias et de l'information. Le développement du contenu des cours pour les connaissances et compétences en matière d'entrepreneuriat et la culture numérique avec l'informatique dématérialisé a commencé.

- iii. Des partenariats stratégiques ont été noués avec 4 organisations clés qui travaillent dans le domaine de l'ODeL pour soutenir l'assurance qualité et la prestation des cours à la PAVEU, notamment Le Conseil africain pour l'enseignement à distance (CAED), l'UNESCO, l'Université virtuelle africaine et VMware.
- iv. Le cadre de mise en œuvre du projet PAVEU a été élaboré pour guider la mise en œuvre de la PAVEU en ce qui concerne sa mission et son champ d'action, ses principes et ses valeurs fondamentales, ses modes de fourniture de contenu, la portée du programme d'études, les modes d'enseignement et d'apprentissage, les conditions d'accès, les modes d'évaluation, ainsi que l'accréditation et l'assurance qualité. Le document traite également d'un éventuel plan d'affaires et de la viabilité financière de la PAVEU. Il comprend des lignes directrices sur les structures de gestion de l'Institut, la dotation en personnel et les partenariats potentiels ainsi que d'autres acteurs.
- v. La mise en place de l'infrastructure informatique a commencé, avec notamment l'acquisition du nom de domaine, du serveur et le développement du site web et du système de gestion de l'apprentissage (SGA).
- vi. Des lignes directrices et des politiques pour l'opérationnalisation de la PAVEU ont été élaborées, lesquelles comprennent : la politique d'apprentissage en ligne, la politique des TIC, la politique des ressources éducatives libres de droit (REL), la politique d'internalisation des programmes, la politique des services de soutien aux apprenants, la politique d'évaluation, la politique de suivi et d'évaluation, les directives d'élaboration des cours et les directives d'orientation des étudiants.

b. Défis

- Il est urgent de recruter davantage de personnel pour soutenir le PAVEU en tant que projet phare de l'Agenda 2063.
- Des équipements sont nécessaires pour soutenir la dispensation des cours en ligne, notamment des équipements d'enregistrement en studio et une centrale électrique fiable.

I. Programme spatial africain

La vision spatiale de l'Afrique qui est un de ses projets phares s'efforce de créer un programme continental bien coordonné et intégré qui réponde aux besoins sociaux, économiques, politiques et environnementaux du continent, tout en étant compétitif au

niveau mondial. Elle vise également à mettre en place un cadre réglementaire qui soutienne le programme spatial africain et garantisse que l'Afrique est un utilisateur responsable et pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

a. Progrès réalisés à ce jour.

- i. En janvier 2016, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté la politique et la stratégie spatiales par la décision [Assembly/AU/Dec.589 (XXVI)], et ont en outre demandé à la Commission de mener des consultations en vue d'évaluer les implications juridiques, structurelles et financières de la création d'une Agence spatiale africaine continentale ;
- ii. Cela a conduit à l'élaboration des statuts de l'Agence, qui ont ensuite été adoptés par la Conférence en janvier 2018 [Assembly/AU/Draft/Dec.13(XXX)]. Les statuts établissent l'Agence spatiale africaine comme un organe de l'Union africaine;
- iii. En 2017, la Commission a lancé un appel ouvert à tous les États membres invitant les pays intéressés à exprimer leur intention d'accueillir l'Agence spatiale africaine, conformément à la décision de la Conférence [Assembly/AU/Dec.589 (XXVI)]. Un panel de haut niveau a été nommé par le président pour évaluer les pays candidats à l'accueil, lequel a recommandé la République arabe d'Égypte ;
- iv. En 2019, le rapport du panel de haut niveau a été approuvé par le Conseil exécutif et adopté par la Conférence par la décision Assembly/AU/Dec.748(XXXII), dans laquelle la Conférence a décidé que la République arabe d'Égypte serait le pays hôte. La Commission est en consultation avec la République arabe d'Égypte pour finaliser l'accord de siège ;
- v. La Commission organise des dialogues annuels sur l'espace avec les acteurs africains de l'espace, et deux documents ont été produits dans le cadre de ce processus ;
 - Domaines prioritaires de mise en œuvre par le Programme spatial africain ;
 - Étude sur les implications structurelles et financières pour l'Agence spatiale africaine en réponse à la décision de la Conférence [Assembly/AU/Dec.589 (XXVI)].
- vi. Le rapport sur les implications structurelles et financières a été soumis aux sous-comités concernés pour examen en mai 2019 ;

- vii. La Commission a réalisé 2 des 4 études de base pour l'élaboration des programmes opérationnels et des missions :
 - Étude approfondie sur le secteur privé africain dans les domaines de l'observation de la terre, des technologies géospatiales et des technologies connexes
 - Étude analytique des lacunes en matière de navigation et de positionnement en Afrique.
- viii. En outre, la Commission a renforcé le système africain d'observation de la Terre (OT) pour améliorer la gestion de l'environnement par le biais du programme de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité (GMES) et l'Afrique, qui se concentre sur 4 résultats :
 - Produire des services qui fournissent des informations factuelles pour la prise de décision dans le domaine de l'environnement ;
 - Renforcement des capacités humaines, techniques et institutionnelles en matière d'OT ;
 - Sensibilisation et engagement auprès des communautés d'utilisateurs ; et
 - Renforcement de l'infrastructure d'accès aux données.

b. Défis

L'un des principaux défis est le retard pris dans la détermination des implications structurelles et financières de l'Agence spatiale africaine.

J. Grand Musée de l'Afrique

a. Progrès réalisés à ce jour.

- i. L'attribution du site du Grand Musée de l'Afrique par le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire dans un endroit très stratégique entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Culture et avec une bonne vue sur la ville d'Alger qui pourrait potentiellement attirer un grand nombre de visiteurs au GMA ;
- ii. Conclusion de la conception architecturale et des études environnementales réalisées par une équipe d'architectes et d'experts ;

- iii. Création et inauguration du Comité technique et consultatif du Grand Musée d'Afrique tel que mandaté par le Conseil exécutif, composé de représentants des États membres de l'UA sélectionnés sur une base régionale, et d'autres experts indépendants en culture et patrimoine dont le mandat principal est de fournir une expertise technique et consultative pour la création et le lancement du Grand Musée d'Afrique ;
- iv. Nomination par le gouvernement algérien d'un comité local chargé de superviser la création du musée, composé d'experts nationaux dans divers domaines de compétences, notamment : la conservation, l'anthropologie, l'histoire, le droit, entre autres ;
- v. Mise à disposition par le gouvernement algérien d'un édifice temporaire qui sera équipée d'éléments audiovisuels et interactifs permettant aux différents publics d'entrer en contact avec le musée, de comprendre les valeurs, la mission et la vision et de faire partie de la communauté du musée ;
- vi. L'adoption par le 3^e Comité technique spécialisé sur la Jeunesse, la Culture et les Sports (CTS-YCS3) tenu à Alger en octobre 2018 d'une décision d'utiliser le Grand Musée de l'Afrique comme une plaque tournante et un gardien du patrimoine qui fait l'objet d'un trafic illicite du continent vers diverses parties du monde et l'approbation de celle-ci par le Conseil exécutif ;
- vii. La collecte des meilleures pratiques adoptées par les musées contemporains de pointe pour éclairer le concept du Grand Musée d'Afrique.

b. Défis

- Le principal défi de ce projet continental reste son financement pour la construction du bâtiment, l'équipement et le développement des programmes de mise en valeur, de promotion, de conservation et de protection du patrimoine. Le coût actuel est estimé à 57 millions de dollars EU.

K. Initiative « Réduire au silence les armes à feu d'ici 2020 »

a. Progrès réalisés à ce jour

- i. Le haut représentant de l'UA (AUHR) a poursuivi ses efforts de mobilisation afin de susciter la contribution des parties prenantes à la mise en œuvre de la feuille de route directrice de l'UA pour faire taire les armes à feu. Dans ce contexte, l'unité de l'Initiative

« Réduire au silence les armes à feu » du Bureau du Président, sous la direction du haut représentant de l'UA, a organisé un atelier de planification interdépartemental de la CUA, lequel a produit un plan d'action de la CUA pour la mise en œuvre accélérée de la feuille de route visant à Réduire au silence les armes à feu en Afrique.

- ii. Suite à l'adoption de la résolution 2457 du Conseil de sécurité des Nations unies sur la réduction au silence des armes à feu sous la présidence de la Guinée équatoriale en février, le Secrétaire général des Nations unies a créé un groupe de travail des Nations unies pour mobiliser le soutien de l'ensemble des Nations unies à la mise en œuvre de la feuille de route pour la réduction au silence des armes à feu et du plan d'action de la CUA. L'équipe spéciale a tenu plusieurs réunions de planification technique avec l'unité « Réduire au silence les armes à feu », ainsi que des réunions bilatérales avec des agences spécifiques des Nations unies et le département du Secrétariat, afin d'identifier les principaux domaines de soutien, par exemple le désarmement, les femmes et les jeunes dans la paix et la sécurité, la lutte contre le terrorisme, la consolidation de la paix, la prévention des conflits par le biais du PNUD et du Pacte mondial, la sensibilisation et la communication par le biais du département de la communication mondiale des Nations unies.
- iii. Le GIZ a mis à la disposition de la CUA les services d'une société de communication/RP pour contribuer à la mise en œuvre d'une campagne de communication continentale sur l'initiative « Réduire au silence les armes à feu » d'octobre 2019 à mars 2021.
- iv. Les partenaires ont également proposé de soutenir l'unité « Réduire au silence les armes à feu » en lui fournissant une expertise technique dans le domaine de la défense des droits, des conseils politiques, du développement de partenariats, de la gestion de programmes ainsi que du suivi et de l'évaluation. Des contributions financières sont également envisagées par les partenaires pour soutenir les initiatives visant à réduire les armes à feu au silence.
- v. Le président de la Commission a saisi l'occasion de ses engagements pour promouvoir le programme « Réduire au silence les armes à feu en Afrique ». En septembre, il a assisté au forum biennal de Luanda sur la culture de la paix, où il a participé à un débat. D'autres membres de la Commission, notamment des commissaires, ont participé à divers panels concernant le lien

entre la paix et les ressources naturelles, l'emploi, la jeunesse, la prévention des conflits, etc.

- vi. Le Conseil de paix et de sécurité, réuni au niveau ministériel à New York le 27 septembre 2019, a consacré une session à l'examen du lien entre la paix et le développement.
- vii. Les membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies poursuivent leurs efforts pour promouvoir le programme « Réduire au silence les armes à feu » sur le forum international. Dans ce contexte, sous la présidence de l'Afrique du Sud, deux réunions du Conseil de sécurité des Nations unies ont eu lieu sur le thème « Faire taire les armes » en octobre 2019 :
 - Contribution de la jeunesse au programme « Faire taire les armes à feu en Afrique » (l'envoyé spécial de l'UA pour la jeunesse s'est adressé au Conseil) ; et sur
 - La prévention des conflits.
- viii. La Guinée équatoriale a annoncé la tenue d'une conférence de haut niveau sur la réduction au silence des armes à feu en novembre 2019 à Malabo.
- ix. L'Égypte se prépare à la tenue du « Forum d'Assouan pour la paix et le développement en Afrique » en décembre 2019.
- x. Le Haut représentant de l'UA a continué à apporter son soutien aux processus de paix en cours sur le continent, par le biais de consultations avec les parties prenantes et de contributions à l'agenda de l'UA en matière de paix et de sécurité. Notamment :
 - en sa qualité de membre de l'AUHIP, il participe à la tournée en cours dans la Corne de l'Afrique aux côtés de l'ancien président Mbeki et en collaboration avec le représentant des Nations unies pour la Corne de l'Afrique, M. Parfait Onanga.
 - Il a partagé son expérience avec la division des opérations de soutien à la paix du département Paix et Sécurité lors d'un atelier d'une journée visant à revoir la doctrine des opérations de soutien à la paix de l'UA.

b. Défis

- Des ressources limitées, tant financières qu'humaines, pour réaliser ce projet phare de l'Agenda 2063 ;

- Les programmes des États membres pour une mise en œuvre efficace du thème de l'année et de la feuille de route principale de l'UA sont peu visibles ;
- Les activités du haut représentant, en particulier les visites aux États membres et aux CER, ainsi qu'au siège d'autres partenaires internationaux clés, de même que l'organisation de séminaires thématiques avec les acteurs concernés pour promouvoir l'initiative « Réduire au silence les armes à feu » sont limitées par des ressources financières et humaines restreintes.

L. Libre circulation de toutes les personnes et passeport africain

a. Progrès réalisés à ce jour

- i. Premièrement, le protocole au traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement a été adopté en janvier 2018, avec en annexe une feuille de route détaillée pour sa mise en œuvre ;
- ii. Deuxièmement, la vulgarisation du Protocole sur la libre circulation des personnes a été entreprise en impliquant les États membres et les Communautés économiques régionales en vue d'obtenir les 15 ratifications requises pour que le Protocole entre en vigueur ;
- iii. Troisièmement, à ce jour, seuls 32 États membres ont signé le Protocole et un seul État membre, le Rwanda, l'a ratifié. Les États membres qui l'ont signé sont les suivants : Angola, Burkina Faso, République centrafricaine, Tchad, Côte d'Ivoire, Comores, Congo, Djibouti, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Liberia, Mali, Malawi, Mozambique, Niger, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Sao Tomé & Principe, Soudan, Tanzanie, Togo, Ouganda et Zimbabwe ;
- iv. Quatrièmement, les lignes directrices sur la conception, la production et la délivrance du passeport africain ont été approuvées par le CTS de l'UA sur les migrations, les réfugiés et les personnes déplacées en novembre 2018, puis adoptées par la Conférence de l'UA en février 2019.

b. Défis

- Lenteur de la signature et de la ratification du protocole sur la libre circulation des personnes ;
- Régimes de visa restrictifs dans les États membres de l'UA qui interdisent la circulation transfrontalière des personnes ;
- Forte perception des menaces pour la sécurité que représente la libre circulation des personnes ;
- Faible capacité technique des États membres à produire et à délivrer le passeport africain aux citoyens africains ;
- Lenteur à se conformer à la décision de l'UA demandant instamment aux États membres de commencer à délivrer des visas à l'arrivée à tous les voyageurs africains.

M. La création des institutions financières africaines

Les institutions financières continentales comprennent la Banque centrale africaine (BCA), le Fonds monétaire africain (FMA), la Banque africaine d'investissement (BAI) et la Bourse panafricaine (BP). Les institutions financières ont été créées par l'Acte constitutif de l'UA, adopté à Lomé en 2000, pour compléter l'architecture financière de la Communauté économique africaine adoptée en 1991.

a. Progrès réalisés à ce jour.

- i. Vingt-deux signatures des instruments juridiques de la BAI ont été enregistrées : Angola, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée, Libye, Liberia, Madagascar, Niger, Sénégal, Sierra Leone et Sao Tomé-et-Principe, Tchad, Togo et Zambie. Parmi ces pays, seuls six ont ratifié ces instruments : Bénin, Burkina Faso, Congo, Libye, Tchad et Togo.
- ii. Douze signatures ont été enregistrées pour le FMA : Bénin, Cameroun, Comores, Congo, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, Tchad, Togo et Zambie. Un seul instrument de ratification a été déposé par le Tchad.
- iii. Un accord d'accueil avec le Cameroun sur le siège du FMA a été signé en 2018.

- iv. Le calendrier de mise en place de la BCA est en cours de révision jusqu'en 2045, et l'Institut monétaire africain sera opérationnel en 2020.
- v. Jusqu'à présent, le Nigeria a mis à disposition des bureaux pour la mise en place de l'IMA. Un projet de statut et d'accord d'accueil a été élaboré et doit encore être finalisé.
- vi. Des travaux sont en cours avec l'Association africaine des bourses de valeurs mobilières pour relier les bourses africaines dans le but ultime d'établir la Bourse panafricaine par étapes. Un protocole d'accord (PdA) est en cours d'élaboration pour renforcer le partenariat.
- vii. La Commission a entamé le processus de nomination de S. E. Nana Akufo-Addo, le président du Ghana, comme leader désigné pour promouvoir les institutions financières de l'UA.
- viii. Le mandat du leader désigné à cette fin a été élaboré.
- ix. Une étude complète visant à déterminer les défis que représentent la signature et la ratification des instruments juridiques est en cours.

b. Défis

- Le processus de ratification est toujours lent.
- La nomination du Leader désigné pour promouvoir les institutions financières de l'UA accuse du retard.

6. RECOMMANDATIONS

- 1) Il devrait y avoir des mécanismes souples pour l'allocation de ressources aux budgets de tous les projets phares afin de maintenir la dynamique.
- 2) Il est nécessaire de poursuivre la sensibilisation de toutes les parties prenantes à l'architecture des projets phares ainsi qu'à leurs avantages.
- 3) Des études techniques et environnementales complémentaires doivent être réalisées pour tous les projets phares.
- 4) L'examen des aspects commerciaux pour assurer la viabilité financière du projet Inga 3, notamment le nouveau marché de l'énergie et les pays partenaires potentiels, doit être identifié et des accords doivent être conclus.

- 5) Accélérer la ratification et l'appui à tous les projets phares par les États membres.

7. CONCLUSION

Au cours des 50 dernières années, l'Afrique a concentré ses efforts collectifs sur la décolonisation, la lutte contre l'apartheid et l'obtention de l'indépendance politique du continent. L'Agenda 2063 de l'Union africaine offre une lueur d'espoir à l'Afrique pour qu'elle réoriente ses efforts vers une Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale. Sa mise en œuvre réussie nécessitera un engagement total de toutes les parties prenantes.

ANNEXE

RECOMMANDATIONS DES DÉPARTEMENTS RELATIVES AUX PROJETS PHARES

I. ZLECAf

1. Les projets phares tels que la ZLECAf devraient disposer de budgets autonomes qui devraient être traités différemment des budgets de leurs départements d'origine.
2. Il devrait y avoir des mécanismes flexibles pour financer les budgets des projets phares afin de maintenir l'élan.
3. Il est nécessaire de continuer à sensibiliser toutes les parties prenantes à l'architecture de la ZLECAf ainsi qu'à ses avantages.

II. Stratégie africaine sur les produits de base

1. Il est nécessaire de créer une unité spécialisée pour traiter les questions relatives aux produits de base africains, notamment le fichier des produits de base.
2. Il est nécessaire de consacrer davantage de ressources à la finalisation du projet de stratégie.

III. Le projet hydroélectrique du Grand Inga.

1. Le nouveau concept de projet de 11.000 MW nécessitera l'examen des études techniques qui viennent d'être achevées et de l'impact environnemental et socio-économique ;
2. Des études techniques et environnementales complémentaires doivent être réalisées ;
3. L'examen des aspects commerciaux pour assurer la viabilité financière du projet Inga 3, notamment le nouveau marché de l'énergie et les pays partenaires potentiels, doit être identifié et des accords doivent être conclus;
4. Revoir les accords déjà signés, en particulier avec la République d'Afrique du Sud, ou en cours de négociation avec le Nigeria, et entamer des négociations avec de nouveaux clients potentiels tels que l'Égypte, le Soudan, le Congo, l'Angola et la Guinée, nouveau venu ;

5. Les pays de transit des lignes de transmission vers l’Afrique du Sud et vers le Nigeria (Inga-Calabar) devront être approchés et des accords devront être signés ;
6. Il est également nécessaire de convaincre et de soutenir le gouvernement de la RDC dans la mise en place d’un dispositif de coordination continentale pour le projet hydroélectrique du Grand Inga, comme l’ont recommandé le sous-comité de l’énergie du CTS et le président de la CUA. La CUA doit assurer le suivi de la lettre envoyée au président de la RDC à cet égard.

IV. Marché unique du transport aérien en Afrique (MUTAA)

1. D’autres efforts de sensibilisation seront entrepris sous la direction du Leader désigné (chef de file général) pour promouvoir le projet phare de la MUTAA – l’objectif est d’atteindre 40 États membres ;
2. Des promoteurs régionaux seront nommés pour donner un élan aux efforts de sensibilisation au niveau des CER ;
3. Validation et diffusion des orientations de politique extérieure avec clauses contraignantes pour la négociation d’accords de services aériens avec des États et des régions non africains ;
4. Finalisation, adoption et diffusion du mécanisme de règlement des différends pour le MUTAA ;
5. Diffusion continue et renforcement des capacités pour l’incorporation et l’application des textes réglementaires de la décision de Yamoussoukro ;
6. Fourniture d’une assistance technique pour assurer la réduction des États membres ayant moins de 61 % de mise en œuvre effective des objectifs d’Abuja en matière de sécurité aérienne pour l’Afrique – adoptés conjointement par la CUA et l’OACI ;
7. Détermination d’un mécanisme de mobilisation durable des ressources pour l’agence d’exécution ;
8. Élaboration d’un plan directeur pour les infrastructures aéronautiques (aéroports, installations de navigation, etc.) avec des projets prioritaires à inclure dans la deuxième phase du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA-PAP) ;
9. Mise en place d’une architecture du ciel unique pour l’Afrique, à achever d’ici 2023.

V. Réseau continental de trains à grande vitesse (CHSRN)

1. Identification de nouveaux projets ;
2. Examen et adoption des termes de référence pour une étude de faisabilité complète du projet CHSRN ;
3. Mobilisation des ressources pour les prochaines phases du projet CHSRN ;
4. Renforcer l'unité de mise en œuvre du projet au sein de l'Agence de développement de l'UA (projet AUDA RN) ;
5. Relancer l'Union des chemins de fer africains pour superviser et faciliter la politique et le développement stratégique du secteur ferroviaire en Afrique ;
6. Entreprendre une stratégie de plaidoyer et de communication pour encourager les États membres à donner la priorité au développement des chemins de fer, notamment les réseaux ferroviaires à grande vitesse, en tant qu'épine dorsale du secteur des transports sur le continent. Cela comprend l'organisation d'un atelier de validation politique des résultats ;
7. L'effort de plaidoyer devrait également souligner la nécessité d'assurer la promotion des normes et standards ferroviaires pour garantir l'interopérabilité d'un réseau africain ;
8. Conclure des partenariats stratégiques pour le projet.

VI. Réseau électronique panafricain :

1. Lors de sa deuxième réunion, le Comité technique spécialisé sur les technologies de la communication et de l'information, qui s'est tenue à Addis-Abeba du 20 au 24 novembre 2017, les honorables ministres ont demandé à la Commission, entre autres, de :
 - étudier les ressources financières appropriées pour la poursuite du fonctionnement du PAeN en tant que projet phare de l'Agenda 2063 de l'UA ;
 - recommander aux organes politiques de l'UA d'allouer des ressources financières suffisantes pour poursuivre l'opérationnalisation du Réseau électronique panafricain, qui est un projet phare de l'Agenda 2063.
2. Toutes ces décisions ont été approuvées par le Conseil exécutif. Pour rappel, les conclusions de l'étude de durabilité ont estimé que les dépenses totales de fonctionnement du PAeN ((OPEX) s'élèvent à 4 221 440 dollars EU par an. Il est demandé aux États membres participants de contribuer à la

durabilité du projet qui est estimée à un taux annuel de 90 000 dollars par État membre ;

VII. Cyber sécurité

Au niveau continental, au cours de la prochaine décennie, il s'avèrera nécessaire d'allouer un financement adéquat pour mettre en œuvre les activités liées à ce projet phare essentiel afin de permettre au continent de se transformer et d'instaurer la confiance dans l'utilisation de la technologie numérique. Ces activités comprendront, sans s'y limiter, les éléments suivants :

1. Accélérer la ratification de la Convention de Malabo ;
2. Permettre aux États membres de créer des agences nationales de gouvernance de la cybersécurité ;
3. Faciliter l'adoption de stratégies nationales de cybersécurité ;
4. Faciliter l'adoption de législations nationales en matière de cybersécurité par les États membres de l'UA ;
5. Soutenir la création d'équipes de sécurité informatique et de notification des incidents (CSIRT)/ CERT aux niveaux national et régional ;
6. Renforcer les capacités des décideurs et des législateurs, des techniciens chargés de l'application des lois et des entreprises ;
7. Mettre en place un cadre et un mécanisme de coopération et d'assistance mutuelle au niveau régional.

VIII. Université virtuelle et électronique panafricaine (PAVEU)

1. Recrutement du personnel nécessaire pour soutenir l'opérationnalisation de la PAVEU. Dans l'intervalle, il est recommandé de déployer des jeunes volontaires de l'UA ayant une formation en TIC pour apporter un soutien ;
2. Allouer un budget pour l'acquisition des équipements nécessaires, notamment une alimentation électrique fiable.

IX. Programme spatial africain

1. Les sous-comités compétents du COREP devraient examiner et valider sans délai les rapports de la Commission sur les implications structurelles et financières de l'Agence spatiale africaine pour favoriser la mise en œuvre de la décision du Sommet Assembly/AU/Dec.589(XXVI) ;

2. Accélérer la mise en œuvre de la décision relative à l'accueil de l'Agence spatiale africaine par la République arabe d'Égypte et, en particulier, permettre à la Commission et au pays hôte de finaliser l'accord de siège pour la mise en place de l'Agence ;
3. Recruter le personnel initial de l'Agence spatiale africaine afin d'accélérer son opérationnalisation ;
4. Le pays hôte doit utiliser les fonds promis comme capital d'amorçage pour le lancement de l'Agence spatiale africaine ;
5. Les États membres, les Communautés économiques régionales et les institutions concernées devraient participer de manière proactive au parcours de l'Afrique pour devenir un acteur mondial égalitaire dans le domaine de l'espace, en rendant opérationnelle l'Agence spatiale africaine et en renforçant les capacités dans les domaines suivants :
 - a. Observation de la Terre ;
 - b. Communication par satellite ;
 - c. Navigation et positionnement ; et
 - d. Les sciences spatiales et l'astronomie, telles qu'elles sont définies dans la politique et la stratégie spatiales africaines ;

X. Grand Musée d'Afrique

1. Pour que le projet puisse être mis en œuvre, il importe qu'une proposition commerciale accompagnée d'une enveloppe de ressources, en cours de rédaction par le Comité technique et consultatif du Grand Musée d'Afrique, soit finalisée et présentée aux partenaires potentiels.
2. Pour que les États membres de l'UA s'approprient le projet, il est nécessaire d'apporter un soutien et une contribution solides au projet.
3. Il est nécessaire de finaliser l'accord d'accueil entre le gouvernement algérien et la Commission de l'Union africaine (CUA) sur l'accueil du Grand Musée d'Afrique ainsi que le statut juridique de l'institution.

XI. Réduire les armes au silence et mettre fin aux guerres en Afrique d'ici 2020

1. Une exception au moratoire sur le recrutement devrait être accordée pour les contrats de courte durée en soutien à l'unité « Réduire les armes au silence ».
2. Un budget supplémentaire devrait être envisagé pour financer à la fois les activités de l'AUHR mais également les programmes spécifiques des

départements de la CUA conçus ou renforcés dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative « Réduire les armes au silence » en Afrique.

3. Les États membres devraient être encouragés à préparer un plan d'action national pour faire taire les armes avec le soutien des CER et de la CUA. Il convient de noter que le système des Nations Unies est déjà mobilisé pour soutenir les programmes nationaux des États membres dans divers domaines. Toutes les institutions de l'UA devraient être invitées à annoncer leurs programmes respectifs en vue de la mise en œuvre du thème de l'année également. Les programmes proposés par les États membres, la CUA, les CER et les institutions de l'UA doivent être compilés pour former un Programme continental visant à réduire les armes au silence en Afrique, auquel les institutions africaines, publiques et privées ainsi que les institutions internationales actives en Afrique pourraient être invitées à contribuer d'ici le prochain sommet en février 2020.
4. Les États membres devraient soutenir la mise en œuvre de plates-formes et de mécanismes de coordination ainsi que d'un dispositif de suivi et d'évaluation spécifique pour aider le Haut représentant de l'UA dans son rôle de coordination et dans le suivi des progrès accomplis et faire effectivement rapport au sommet de février 2021, à l'aide d'une analyse fondée sur des données concrètes.

XII. Libre circulation de toutes les personnes et passeport africain

1. Afin de relever le défi de la lenteur de la signature et de la ratification du Protocole sur la libre circulation des personnes, il est nécessaire que la Commission de l'UA intensifie la promotion et la vulgarisation du Protocole et du passeport africain ; il est nécessaire d'envisager de désigner un chef d'État ou de gouvernement en exercice comme leader pour promouvoir la libre circulation des personnes et le passeport africain. Il est également recommandé que ce projet phare, ainsi que les 13 autres projets phares, deviennent un point permanent de l'ordre du jour de la réunion de coordination annuelle des CER de l'UA, à commencer par celle prévue en juin/juillet 2019 à Niamey (Niger). Les CER feront le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des projets phares.
2. En ce qui concerne les régimes restrictifs de visa, il est recommandé que les États membres de l'UA mettent en place des politiques d'acquisition de visas à l'arrivée et s'efforcent progressivement de supprimer les visas à l'avenir.
3. En ce qui concerne le défi de la forte perception des menaces à la sécurité que pose la libre circulation des personnes, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA et les mécanismes similaires au niveau des CER visant à soutenir la dynamique des débats réguliers sur les implications de la libre circulation en matière de sécurité mettent en évidence les avantages de ce projet phare

pour le développement, en collaboration avec le Comité des services de renseignement et de sécurité de l'Afrique (CISSA).

4. En ce qui concerne le défi que représente la faible capacité technique des États membres à produire et à délivrer le passeport africain aux citoyens africains, la CUA devrait travailler en étroite collaboration avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour fournir l'appui technique nécessaire aux États membres.
5. Les États membres de l'UA doivent mettre en place des systèmes appropriés à tous les points d'entrée pour faciliter l'accès rapide aux informations et aux dossiers pertinents de tous les voyageurs sur place.

XIII. Les institutions financières continentales

1. Finaliser la révision du calendrier pour la mise en place de la BCA.
2. Finaliser et approuver les critères de convergence macroéconomique.
3. Accélérer la nomination du Leader désigné pour promouvoir les institutions financières africaines.
4. Commencer la mise en œuvre de la stratégie visant à accélérer la signature et la ratification des instruments juridiques du FMA et de la BAI.